



# FICHE TECHNIQUE

210909

## FRESH 40

### PASTILLES URINOIRS PARFUM FLEURI

#### PROPRIETES PRINCIPALES

**NETTOIE** : grâce à la forte concentration en tensio-actifs de la pastille FRESH 40, les urinoirs restent nets plus longtemps. Sous la chasse d'eau, le produit mousse et apporte ainsi un meilleur pouvoir nettoyant sur les parois de l'urinoir. L'oxygène actif, agent de blanchiment blanchit le fond de l'urinoir et évite ainsi le jaunissement dû à l'acide urique.

**DESODORISE** : parfum concentré très longue durée sélectionné pour leur performance à recouvrir les odeurs d'urine. Une désodorisation efficace pendant plusieurs semaines.

**ANTI TARTRE** : une utilisation régulière des pastilles FRESH 40 vous permettra d'éviter les dépôts calcaires au fond de l'urinoir et vous permettra d'entretenir les canalisations. Avec le temps, les dépôts calcaires se déposent dans les canalisations. Ces dépôts de tartre s'imprègnent d'acide urique et sont à l'origine des mauvaises odeurs. Une utilisation régulière de FRESH 40 vous permettra d'éviter la formation des mauvaises odeurs



#### MODES ET DOSES D'EMPLOI

- Placer une à trois pastilles directement sur la grille de l'urinoir.
- Remplacer par de nouvelles pastilles dès dissolution complète dans l'urinoir.

#### RECOMMANDATIONS



Peut déclencher une réaction allergique.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

Nocif en cas d'ingestion.

Risque de lésions oculaires graves. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

##### Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.